

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 14 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâces, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; BUHE Thierry ; CRESSON-BRASSART Christèle ; CROISSANT Guy ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

COCGUEN Marie-Jo ; GENETAY Stéphanie ; LE MEAUX Vincent ; RADENNEN-PAGEOT Annick. Monsieur ECHEVEST Yannick ayant quitté le Conseil s'Administration à 19 h 00.

**Administrateurs absents :**

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line.

**Administrateurs absents ayant donné pouvoir :**

Madame GENETAY Stéphanie ayant donné pouvoir à Madame LE SAULNIER Brigitte.

En exercice : **25**  
Présents : **18**  
Absents : **07**  
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **05 JANVIER 2021**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021-01-08

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

CIAS – EHPAD – ORDRES DE MISSION ANNEE 2021

Considérant que plusieurs Agents du CIAS et de l'EHPAD « Les Magnolias » effectuent régulièrement des déplacements professionnels sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor, il est nécessaire d'établir des ordres de mission pour l'année 2021.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** la Vice-Présidente à signer les ordres de mission permanents des Agents du CIAS et de l'EHPAD « Les Magnolias » pour l'année 2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 28/01/2021  
et de publication le 28/01/2021  
Le Président,

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

